



fisuel INFO

www.fisuel.com

LETTRE D'INFORMATION DE LA FISUEL

Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité

Edito

Au moment où cette année se termine, alors que, j'ai déjà franchi mes 6 premiers mois de présidence, je souhaiterais dire 3 choses :

- remercier mon prédécesseur, Philippe André et le féliciter ; Président du CONSUEL, avec foi, dynamisme, énergie et conviction, il a en effet su lancer avec succès ce bateau que nous aimons, et à bord duquel nous sommes tous : la FISUEL.

Il n'est pas facile de lui succéder, mais il demeure à nos côtés, vaillant, veillant, sur la passerelle, et nous lui en sommes reconnaissants.

- vous le savez, notre équipage comporte aujourd'hui 28 membres, de 15 pays ; il reste de la place à bord ; tous nous devons contribuer à le remplir ; le développement de la FISUEL n'est pas du ressort du seul Conseil d'administration.

L'impact de cette Fédération, son influence, sa crédibilité ainsi que son intelligence et sa créativité, dépendent beaucoup de ses effectifs : à la fois en nombre de membres, et en nombre de pays représentés.

- car, et c'est mon troisième point, la FISUEL est, et sera essentiellement ce que ses membres en feront, ce qu'ils apporteront.

Vos contributions seront prises en compte.

Vous avez la parole ; vous pouvez ou devez vous exprimer.

Votre Conseil d'administration est à l'écoute ; en particulier ce bulletin, le "FISUEL info", est ouvert à tous.

Comme la Fédération, il sera ce que vous voudrez bien en faire.

Merci d'entendre ce message.

Enfin, je souhaite à tous une bonne fin d'année et en vous adressant à chacun mes vœux les meilleurs pour 2006, je tiens à dire qu'en ce qui me concerne, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir afin de poursuivre la navigation brillamment initiée par notre premier Président.

Prochaine escale, Bruxelles, les 4 et 5 mai 2006, pour notre Assemblée générale.



Bon vent, bonne mer à la FISUEL.

José TOMAZ GOMES
Président de la FISUEL



Edmond OKEMVELE, Philippe ANDRE, José TOMAZ GOMES

ACTUALITÉS

➤ Une nouvelle admission dans le collège des Membres Actifs

■ CONSUELEC, Gabon, Confédération Gabonaise pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité

Libreville, tél. +241 06 06 00 60 – Fax +241 76 08 63

Pour répondre aux problèmes rencontrés en matière de sécurité électrique au Gabon :

- 90 % des consommateurs ont été ou sont victimes des détériorations d'appareils électriques,
- 10 à 20 maisons sont incendiées tous les mois,
- 1 mort par mois dû à une électrocution,
- plus de 40% du matériel utilisé est de contrefaçon,
- les installations sont réalisées hors normes par des personnes non qualifiées,

La CONSUELEC, association à but non lucratif, a été créée le 7 avril 2005. Elle est régie par la loi n°35/62 du 10 décembre 1962 et a pour mission de :

- réduire le nombre de sinistres sur les installations électriques ;
- sensibiliser au respect des normes et règlements en vigueur en République Gabonaise ;
- élaborer et mettre en œuvre toutes les études et actions tendant à l'observation des règles établies en matière de conception et d'exécution des installations électriques, en vue d'assurer la sécurité des centrales, des réseaux, des personnes et des biens ;
- promouvoir la notion de qualité en matière de conception et de réalisation des réseaux et des circuits électriques ;
- lutter contre la contrefaçon ;
- viser les attestations de conformité.

Cela porte le nombre de membres de la FISUEL à 28 représentant 15 pays. 🌐

➤ Assemblée Générale des 20 et 21 mai 2005 à Luxembourg

Plus de 50 participants, représentant près d'une vingtaine de pays, étaient réunis à Luxembourg les 20 et 21 mai, reçus par l'APEL (Association des Patrons Electriciens du Luxembourg) dans le cadre de l'Assemblée générale de la FISUEL.

Ce fut l'occasion de faire état des actions conduites par la Fédération depuis un an, et de celles qu'elle envisage pour les années à venir, les unes et les autres, s'inscrivant dans quelques grands axes majeurs :



- Promouvoir la sécurité électrique.
- Aider les Etats qui n'ont pas de système de contrôle à en mettre un en place.
- Aider ceux qui ont un système à l'améliorer, et contribuer à leur pérennité.
- Progresser dans la mise en place d'inspections périodiques et systématiques des installations anciennes.
- Faire la promotion de ses membres.



José TOMAZ GOMES et Philippe ANDRE

Cette Assemblée générale a également donné lieu à l'élection du successeur de Philippe André, Président du CONSUEL, et premier Président de la FISUEL, dont il avait été l'initiateur en 2002.

C'est José Tomaz Gomes (Portugal), Administrateur de la CERTIEL – l'un des premiers membres actifs de la FISUEL – qui devient le second président de la Fédération.

José Tomaz Gomes sera entouré dans son Conseil d'administration par :

- Philippe ANDRE, Past Président, (CONSUEL, France)
- David LATIMER, Vice Président (NICEIC, Royaume Uni)
- Romualdo ARIAS, Vice Président et Trésorier (FENIE, Espagne)
- Adiouma DIONE, Vice Président (PROQUELEC, Sénégal)
- Guy GEFFROY (APEL, Luxembourg)
- Raymond KORKMAZ (ODI, Liban)
- Bodi Théodore KOUASSI (LBTP SECUREL, Côte d'Ivoire)

Enfin, comme à l'accoutumée, cette réunion a été suivie par de brillants exposés,

- Edmond OKEMVELE sur la CONSUELEC (Gabon), dernier membre actif de la FISUEL,
- Soemedi TUNGGONO, sur le KONSUIL (Indonésie),
- Sandro ROLLAN, sur l'APSE (Argentine),
- Romain BECKER (Luxembourg), sur les conséquences de la libéralisation des marchés de l'électricité chez CEGEDEL,

permettant aux uns et aux autres d'ouvrir leurs horizons de pensées.

La FISUEL entame maintenant la seconde phase de son existence, et forte de ses premiers pas réussis, elle donne rendez-vous à ses membres en mai 2006 à Bruxelles pour sa prochaine Assemblée générale statutaire, espérant à cette date avoir franchi le seuil des 30 membres, et avoir renforcé sa présence en Asie Pacifique.

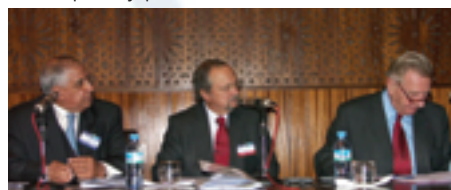


Casablanca le 23 novembre 2005, Forum International sur la Sécurité Electrique (Maroc)

Tel était le thème rassembleur développé lors du colloque mis en place par la FENELEC, Fédération Nationale de l'Electricité et de l'Electronique du Maroc, la FISUEL, Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité, et l'UTE, Union Technique de l'Electricité dans le cadre du Salon Elec Expo à Casablanca le 23 novembre.

Devant les Présidents, TAARIJI (FENELEC), TOMAZ GOMES (FISUEL) et ANDRE (CONSUEL) qui conduisirent la réunion, 70 participants, provenant d'une vingtaine de pays, purent prendre conscience, grâce à des intervenants venant d'horizons différents, de l'importance de la normalisation en matière d'installation électrique, et de la nécessaire vérification de son application.

Il est apparu clairement, une fois de plus, que si la norme était, en grande partie, la même pour tous, et que si le but final qui est la sécurité de l'utilisateur était également identique, quel que soit le pays, il pouvait cependant y avoir différents "chemins" pour y parvenir.



Abdellaziz TAARIJI, J. TOMAZ GOMES et P. ANDRE



Exemples : les entreprises peuvent être qualifiées ou agréées ; les projets peuvent avoir été soumis au préalable ou pas ; il peut y avoir des contrôles des installations, par sondages ou systématiques ; il peut y avoir des solutions mixtes entre ces différentes formules...

Mais d'une manière générale, pour tous, le branchement au réseau demeure subordonné à la certitude que l'installation est conforme à la norme.

L'existence d'un organisme, national ou régional, paritaire, responsable de la délivrance de cette attestation permet, entre autres avantages – tels que formation des installateurs, objectivité, neutralité, ... – de donner cette assurance.

La FENELEC avec l'appui du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie et celui du Ministère de l'Energie et des Mines, et avec le soutien de la FISUEL, projette de créer l'Association de la Sécurité Electrique Marocaine qui sera le premier jalon sur la route de la mise en place d'un organisme de contrôle des installations électriques avant mise sous tension.



Enfin, une fois de plus, au sein de la FISUEL, ce colloque a mis en évidence l'intérêt toujours soutenu de pouvoir échanger et débattre entre membres, car, il peut y avoir entre eux des différences intéressantes, et qu'aucun pays ne peut se prévaloir d'être le seul à détenir la vérité.

De son côté, la FENELEC fera sienne la tâche de fédérer tous les intervenants marocains dans le secteur de l'électricité (administrations, donneurs d'ordre, assurances, opérateurs, etc...) autour de l'idée de sécuriser les biens et les personnes par l'intermédiaire d'une entité associative de sensibilisation à grande échelle.

Mêmes priorités pour la FENELEC et la FISUEL : promouvoir la sécurité électrique, la faire avancer et permettre également à tous leurs membres de progresser.

LBTP Sécurel



Ses origines

Les conclusions de la mission d'évaluation sur l'état de la normalisation et de la réglementation industrielle dans les cinq pays membres du Conseil de l'Entente regroupant le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo, ont conduit le Ministère de l'Industrie de la Côte d'Ivoire, le distributeur électrique d'alors, l'ECCI (Energie Electrique de Côte d'Ivoire) et le LBTP (Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics) à mener,



Bodi Théodore KOUASSI
Directeur Général du LBTP Sécurel

de concert, des actions qui ont permis la mise en place du décret 81 388 le 10 juin 1981 instituant le contrôle des installations électriques intérieures avant la première mise sous tension : SECUREL.

Le capital social du LBTP SECUREL (Société anonyme d'économie mixte) était alors de 100 millions de Francs CFA réparti en actions comme suit :

- Etat de Côte d'Ivoire 52%
- Ivoirienne de Participation et d'Etudes (IPE) 10%
- CEBTP (France) 10%
- APAVES SUD (France) 10%
- SOCIMAT 5%
- Personnel 3%

En 2005, l'Etat a augmenté ses parts en nature par apport de 900 millions de Francs CFA supplémentaires.

Ses objectifs et domaines de responsabilités

- Permettre à la population sur l'ensemble du territoire national de bénéficier du contrôle des installations électriques intérieures avec un barème étudié accessible à toutes les bourses. (arrêté N° 1058/MEF du 30/10/82).
- Assainir le marché du matériel électrique. En effet, le matériel électrique en provenance des pays ne disposant pas "d'organisme de certification produits", inondait le marché, avec des équipements électriques de contrefaçon.
- Organiser la profession des installateurs électriciens. Car jusqu'alors cette activité était trop souvent pratiquée par les peintres, les plombiers et autres artisans intervenant dans le secteur du bâtiment.

- Permettre aux habitants de la Côte d'Ivoire de disposer d'installations électriques assurant un maximum de sécurité.

Les installations électriques intérieures concernées par le contrôle sont :

- les maisons d'habitation ;
- les petits commerces ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les Etablissements Recevant du Public (ERP) ;
- les unités industrielles.

Ses méthodes, principes, points forts et atouts

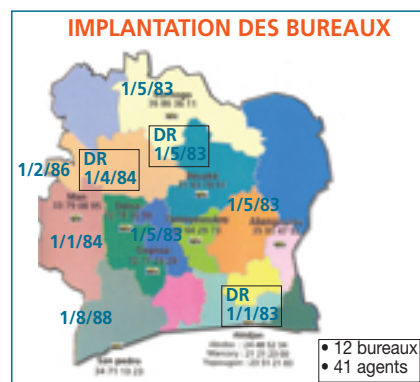
Inspirée par celle du CONSUEL, la procédure de contrôle SECUREL est enclenchée par l'achat du formulaire "d'attestation de conformité". Soit elle est validée, par sondage, pour les installateurs électriciens aux compétences reconnues, soit, un rendez est pris pour le contrôle sur le site. Ce formulaire reste valable, autant de fois qu'il faudra de visites pour que le visa soit délivré.

Ce principe permet le maintien du coût de l'opération à la portée de l'ensemble de la population. Mais, il grève les charges de la mission quand les installateurs électriciens ne sont pas bien formés.

Ses moyens

SECUREL – avec 35 inspecteurs – a décentralisé ses activités sur toute l'étendue du territoire national avec des délégations dans les départements importants.

Pour les régions isolées, le dispositif repose sur des équipes de contrôle qui font des "tournées" dont les programmes sont affichés dans les représentations de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) qui remplace l'ECCI.



Difficultés rencontrées lors du lancement

Le début des opérations de SECUREL n'a pas été facile. Tous les partenaires ont réagi, chacun selon ses intérêts, notamment : la population, le personnel du distributeur d'électricité, les commerçants électroménagistes et les installateurs électriciens.

• Population

La population ne comprend pas l'opportunité de cet autre "intermédiaire" entre elle et le distributeur du courant électrique. Le prix des attestations, considéré à tort comme une taxe supplémentaire, et le coût plus élevé du matériel normalisé, ont constitué des difficultés supplémentaires au démarrage de l'activité de SECUREL.

• Electroménagistes

Beaucoup de commerçants ont vu plusieurs de leurs clients revenir, avec du matériel refusé par SECUREL pour non conformité. Le stock de matériel non conforme devient difficile à écouler.

• Electriciens

Il ne faut pas oublier l'impact sur la population qui avait jusqu'alors, considéré tous les électriciens comme des techniciens talentueux : ceux parmi eux qui ne sont pas compétents, de peur d'être écartés par le nouveau système mis en place, vont désinformer leurs clients sur les "motivations véritables de SECUREL" : **SECUREL serait un impôt en plus.**

• Distributeur de l'énergie électrique (EECI)

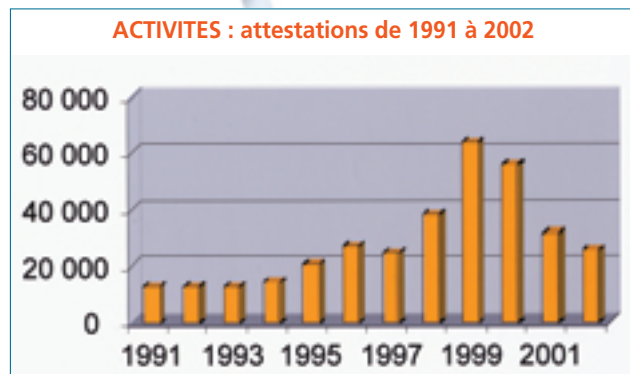
Pour une partie du personnel de l'Energie Electrique de Côte



d'Ivoire (EECI), le monopole qu'il a toujours exercé sur le secteur est difficile à partager avec un nouveau venu qui semble "s'ériger" en contrôleur du tout puissant distributeur. SECUREL va en effet empêcher que les "électriciens", émanant du personnel de l'EECI, continuent de réaliser des installations intérieures, sous couvert de leur employeur.

Bilan

Après plus de deux décennies, le bilan peut être considéré comme positif :



- toute la Côte d'Ivoire est couverte par le contrôle des installations électriques intérieures mis en place le 31 décembre 1987,
- plus de 400 000 installations électriques ont été contrôlées à ce jour,
- malheureusement, le marché du matériel, qui était en passe d'être assaini dans les années 90, est à nouveau confronté à la contrefaçon...
- les installateurs électriciens sont connus. Ceux qui n'ont pas pu suivre cette évolution ont changé de métier. SECUREL a dressé une liste de plus de 2 500 installateurs électriciens "recommandés" – répertoriés après 5 visas au cours d'une année, dont 1 000 agréés (ceux qui ont une moyenne des notes obtenues lors des contrôles supérieure à 12) - sur l'ensemble du territoire national.

Une belle avancée : la Convention CEI/LBTP de 1997

Pour permettre :

- aux populations de bénéficier d'un contrôle de sécurité dans les délais,
- à la CIE de respecter ses engagements,

- et enfin au LBTP d'accomplir sa mission de service public, une convention a été signée entre la CIE et le LBTP le 22 septembre 1997. Cette convention définit les conditions d'application de la procédure SECUREL.

De plus en plus, les propriétaires d'anciennes installations électriques (antérieures à l'application de la procédure SECUREL), sollicitent des audits afin de mettre en conformité les réalisations vétustes, sans prises de terre, ou sans dispositif différentiel pour la protection des personnes contre les contacts indirects.

Attitude des Pouvoirs Publics

Les résultats obtenus n'ont été possibles que parce que les pouvoirs publics ont soutenu la procédure SECUREL, surtout dans les moments les plus difficiles.

Quand des promoteurs immobiliers sont obligés de remplacer tous les câbles d'alimentation de plusieurs centaines de maisons, parce que SECUREL les refuse pour non conformité, le soutien des pouvoirs publics pour le respect du décret 81 388 est appréciable.

La mise en place d'une structure autonome pour l'élaboration et la valorisation du Label NI (Norme Ivoirienne) par CODINORM (Côte d'Ivoire normalisation) est une illustration de la volonté politique d'assurer à la population des services et produits de qualité.

Vu d'aujourd'hui ... pour ceux qui voudraient mettre en place un système

Au départ, une véritable volonté politique de mettre en place une structure de contrôle des installations électriques sur l'ensemble du territoire national a été la clé.

Inutile de se lancer dans une telle démarche si cette volonté n'existe pas.

En effet, face à la baisse du chiffre d'affaire du Distributeur de l'énergie électrique, c'est la fermeté des Responsables des différents ministères impliqués dans le processus qui a permis de "maintenir le cap" jusqu'à la normalisation de l'activité.

Parallèlement, la coopération de la Direction Générale du distributeur de l'énergie électrique (EECI) a contribué à ramener à l'ordre les velléités de ses responsables commerciaux.

Ensuite, la sensibilisation de la population dans son ensemble et la formation des installateurs électriciens ont été de précieux atouts.

En conclusion : un soutien inconditionnel des pouvoirs publics, un distributeur d'énergie motivé, des installateurs formés, et une population sensibilisée constituent les 4 facteurs incontournables de la réussite.

Agenda

- 4 Mai 2006 – BRUXELLES
- GT Echanges et Convergence (à confirmer)
- 5 Mai 2006 – BRUXELLES
- Assemblée Générale



Fisuel Info est disponible sur demande par courrier électronique.

21, rue Ampère 75017 PARIS
Tél. 33 (0) 1 56 79 50 10
Fax. 33 (0) 1 56 79 50 15
e-mail : fisuel@fisuel.com